

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (11) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ

OBJET : Tarifs des concessions funéraires

La ville de Châtellerault compte 6 cimetières pour lesquels aucune révision tarifaire des concessions n'est intervenue depuis de nombreuses années et dont les tarifs actuels sont particulièrement bas au vu des pratiques nationales.

Une évolution de ces tarifs marquée est souhaitable ainsi que la mise en place d'une taxe d'inhumation.

* * * * *

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération n°50 du 16 novembre 2001 relative aux tarifs des concessions,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires à partir du 1^{er} janvier 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs suivants :
 - Terrain de 2m² :
 - 150 € pour 15 ans
 - 300 € pour 30 ans
 - 700 € pour 50 ans
 - Case de columbarium :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°16

page 2/2

- 275 € pour 15 ans à l'achat ; 225 € au renouvellement
- 550 € pour 30 ans à l'achat ; 450 € au renouvellement
- Taxe d'inhumation, applicable à partir de la 2^e (pour les terrains, cases, cavurnes) :
 - 30 €
- d'abroger la délibération n°50 du 16 novembre 2001.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **27 DEC 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

